



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 040-264004292-20260202-260202H1952H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de .

Date de la convocation : lundi 02 février 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISIUS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Jean-Marie SAUBANERE, Evelyne COURROS, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Christian BENESSE, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Véronique TOUYA, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Francine COUDROY, Sabine DEHEZ, Jean-Pierre POUSSARD

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Muriel BERGES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	5
Votants	18

N° 20260202-004

CIAS - LIM - REGLEMENT INTERIEUR TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE (TUS) 2026

VU la délibération de la Communauté de Communes du 14 Décembre 2022

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20221219-004 modifiant les statuts du CIAS afin d'intégrer la compétence de Transport d'Utilité Sociale

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20230403-007 portant signature de la convention

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20231218-012 du 18 décembre 2023 portant signature de l'avenant numéro 1 de la convention

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20251215-008 du 15 décembre 2025 portant signature de l'avenant numéro 2 de la convention

Considérant qu'il convient de réviser le règlement intérieur des bénéficiaires du Transport d'Utilité Sociale (TUS) afin d'améliorer l'accessibilité de ce service au plus grand nombre

Madame la Vice-Présidente expose les objectifs communs aux 2 parties :



- Faciliter l'accès de ce service au plus grand nombre
- Répartir équitable un nombre de transport entre bénéficiaire
- Réguler le nombre de transport
- Faciliter la gestion et la réservation
- Rappeler les règles du fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOpte A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER Le Président à signer le règlement intérieur avec l'association Landes Insertion Mobilité

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 03 FEV. 2026

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

Patricia LOUBERE